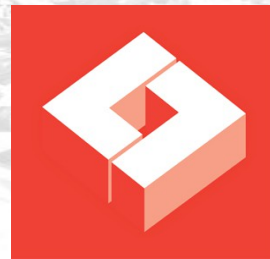


Élections du 4 décembre 2014

**CAP des ITPE**



## Fiche d'identité :

**Nom : Seigneur**

**Prénom : Manuelle**

**Lieu d'exercice :** DDTM de Seine-Maritime

**Mode d'entrée dans le corps des ITPE :** concours externe

**Année d'entrée dans le corps :** 1996

**Grade :** IDTPE

**Mandats syndicaux précédents ou en cours au sein du SNITPECT-FO :**  
aucun



**pense à toi,  
pense à  
ton syndicat**

**le 4  
décembre  
vote!**



## Pourquoi je suis candidate !

La défense des droits collectifs et individuels est la principale motivation de ma candidature. Mon objectif est de bien connaître les contextes et pratiques de nos services employeurs et les évolutions en cours afin de pouvoir conseiller les collègues, défendre leur situation équitablement et expliquer les décisions de la CAP, qui est une instance clé dans le déroulement de nos parcours, tant pour les mutations que pour les promotions.

## Mon parcours :

J'ai commencé en 1999 par un poste de chef de subdivision territoriale à Dreux (DDE 28). En 2003, j'ai rejoint l'arrondissement interdépartemental des travaux Loire en tant que chef de l'unité opérationnelle (DDE 45) avant de devenir conseillère en gestion-management en 2006 (DDT 45). Ces trois premiers postes m'ont permis de connaître des environnements professionnels variés, des positionnements multiples dans une variété de domaines d'activité. Promue ingénieure divisionnaire, j'ai occupé le poste de chef du service expertises déplacements développement durable à la DDTM de Seine-Maritime de 2010 à 2014. Depuis le 1er septembre 2014, j'occupe le poste de chef du service habitat, toujours au sein de la DDTM de Seine-Maritime.

## La voix que je veux porter en CAP...

**Pour le déroulement des carrières et des parcours professionnels :**

- maintenir un niveau de recrutement suffisant dans le corps des ITPE ;
- obtenir le 3eme niveau de grade (HEB) pour les ITPE ;
- assurer le maintien d'une offre et d'un accès à des parcours diversifiés, tant sur le plan thématique que géographique, en simplifiant les passerelles entre les postes de différents employeurs (autres ministères, établissements publics, collectivités...);
- agir contre la tendance du « prêt à l'emploi » des employeurs et contre l'instauration de « plafonds de verre » à visée corporatiste.



**Snitpect-FO la syndic'attitude**